



Reservation xxxxxxxxxxxx

Par **Skafandre**, le **02/02/2020 à 11:44**

Bonjour,

J'ai acheté en août dernier des billets d'avion pour le Mexique via xxxxxxxxxxxx. Les vols devaient être affrétés par yyyyyyyyyy. Peu avant notre départ, nous apprenons par les médias la faillite de la compagnie aérienne. Aucune information de la part de zzzzzzzzzz et nous avons même reçu des e-mails nous rappelant notre date de départ. Après plusieurs emails envoyés au service clientèle pour obtenir un remboursement, la seule réponse que nous avons est: votre demande est à l'étude. Connaîtriez vous l'adresse de leur service juridique ? Car ils refusent de me la communiquer. Merci pour vos retour.

Il est formellement interdit d'incriminer des sociétés ou des personnes physiques sur ce site. L'utilisateur veillera donc à utiliser des termes génériques pour exposer son éventuel litige ou apporter sa contribution (exemples de termes génériques : magasin, voisin, garage, entreprise etc.).

Extrait des conditions générales d'utilisations de ce forum...

Par **Visiteur**, le **02/02/2020 à 14:01**

Bonjour

Merci de relire votre sujet et l'ajout fait par Janus...

Si vous êtes passé par un tour-opérateur pour un séjour "tout inclus", il a l'obligation d'assurer les prestations qu'il vend. Donc, il doit vous trouver un autre avion.

S'il s'agit d'un vol simplement, vous pouvez tenter de vous ajouter à la liste des créanciers auprès du liquidateur , mais les chances de remboursement sont faibles.